

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation langues germaniques

| | | | |
|---|---------------------------|---------------------------|---|
| HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE | Tél : +32 (0) 67 55 47 37 | Fax : +32 (0) 67 55 47 38 | Mail : peda.braine@helha.be |
| HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT | Tél : +32 (0) 69 67 21 00 | Fax : +32 (0) 69 67 21 05 | Mail : peda.leuze@helha.be |
| HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL | Tél : +32 (0) 71 43 82 11 | Fax : +32 (0) 71 47 28 19 | Mail : peda.loverval@helha.be |

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

| UE 10 Enseignement d'une langue étrangère dans l'enseignement fondamental 1 | | | |
|---|---|-----------------|-------------|
| Code | PEGL1B10LG | Caractère | Obligatoire |
| Bloc | 1B | Quadrimestre(s) | Q1Q2 |
| Crédits ECTS | 2 C | Volume horaire | 15 h |
| Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE | <p><u>HELHa Braine-le-Comte</u> Caroline MALENGREAU (caroline.malengreau@helha.be)</p> <p><u>HELHa Leuze-en-Hainaut</u> Anne HANSENS (anne.hanssens@helha.be)</p> <p><u>HELHa Loverval</u> Katia DOBBELAERE (katia.dobbelaere@helha.be) Mélania VADALA (melanie.vadala@helha.be)</p> | | |
| Coefficient de pondération | 20 | | |
| Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification | bachelier / niveau 6 du CFC | | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | Français | | |

2. Présentation

Introduction

Il s'agit d'une première approche de l'enseignement des langues dans l'enseignement primaire. Les étudiants aborderont la structure de l'enseignement primaire et les grandes caractéristiques de l'apprentissage chez les plus jeunes. Ils commenceront à concevoir l'une ou l'autre activité pour de jeunes apprenants.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 4 **Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover**
 - 4.5 Apprécier la qualité des documents pédagogiques (manuels scolaires et livres du professeur associés, ressources documentaires, logiciels d'enseignement...)
- Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**
 - 5.2 S'appropriier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques
 - 5.3 Mettre en oeuvre des dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées

Acquis d'apprentissage visés

I. Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de construire une séquence d'apprentissage destiné à des enfants de l'enseignement primaire et/ou de rédiger un rapport écrit en lien avec l'expérience vécue sur le terrain.

II. Sur base de documents et d'un porte-folio, l'élève sera capable d'extraire les caractéristiques de l'enseignement des langues étrangères dans le primaire.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

PEGL1B10LGA Enseignement d'une langue étrangère dans l'enseignement fondamental 15 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEGL1B10LGA Enseignement d'une langue étrangère dans l'enseignement fondamental 20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation langues germaniques

HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL
Tél : +32 (0) 71 43 82 11 Fax : +32 (0) 71 47 28 19 Mail : peda.loverval@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

| Enseignement d'une langue étrangère dans l'enseignement fondamental 1 | | | |
|---|--|-----------------|-------------|
| Code | 13_P EGL1B10LGA | Caractère | Obligatoire |
| Bloc | 1B | Quadrimestre(s) | Q2 |
| Crédits ECTS | 2 C | Volume horaire | 15 h |
| Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants | Katia DOBBELAERE (katia.dobbelaere@helha.be) Mélanie VADALA (melanie.vadala@helha.be) | | |
| Coefficient de pondération | 20 | | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | Français | | |

2. Présentation

Introduction

Cette Unité d'enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

1. Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover

1.1. Apprécier la qualité des documents pédagogiques (manuels scolaires et livres du professeur associés, ressources documentaires, logiciels d'enseignement...).

2. Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement

2.1. S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques.

2.2. Mettre en œuvre des dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de concevoir une séquence didactique en utilisant des documents pédagogiques hiérarchisés

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

-Introduction à la structure de l'enseignement primaire et aux caractéristiques de l'apprentissage d'une langue étrangère chez le jeune apprenant.

-Travailler avec des chansons et des introductions ludiques du vocabulaire en primaire.

Démarches d'apprentissage

Apport théorique et micro-enseignement présenté par le professeur et le MPF.

Les étudiants présentent ensuite des micro-activités en classe et lors d'un projet dans une école primaire.

Dispositifs d'aide à la réussite

Guidance et accompagnement par le professeur et le MPF.

Possibilité de représenter des activités

Ouvrages de référence

Différent manuels, ouvrages et sites internet spécialisés dans l'enseignement au niveau primaire.

Supports

Copies, bricolages, notes de cours...

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation continue porte sur les présentations/participation en classe et pendant le projet mis en place dans une école primaire.

Cette évaluation continue n'est pas reprise en Q3.

Pondérations

| | Q1 | | Q2 | | Q3 | |
|------------------------|-----------|---|-----------|----|-----------|-----|
| | Modalités | % | Modalités | % | Modalités | % |
| production journalière | | | Évc | 80 | | |
| Période d'évaluation | | | Tvs | 20 | Tvs | 100 |

Évc = Évaluation continue, Tvs = Travail de synthèse

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Conformément au REE, dans le cas où l'absence d'un étudiant à un examen organisé durant la session de janvier ou de juin est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant concerné et la direction, cet examen sera représenté durant la session suivante (respectivement juin et septembre) à une date fixée conjointement par l'enseignant et la responsable des horaires. Par contre, toute absence à la session de septembre, couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime apprécié par la direction, donnera lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par l'enseignant et la responsable des horaires.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).